

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 004-200071025-20260407-DELIB_2026_16-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2026

n° 2026/16

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté :	42
▪ en exercice :	42
▪ qui ont pris part à la délibération :	42

▪ **Date de la convocation :**

Le 30/03/2026

▪ **Date d'affichage :**

Le 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE, conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES

M. Sylvain RICCI, Mme Mireille PELISSIER, M. Gille MARTIN, Mme Michelle MOREAU, conseillers communautaires de BANON

M. Jean-Marc FERRY, M. Patrick CAUCHOIS, Mme Camille CUPILLARD, conseillers communautaires de DAUPHIN

M. Claude PELLISSIER, conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON

M. Nicolas LAPAILLE, conseiller communautaire de L'HOSPITALET

M. Jacques DEPIEDS, Mme Marie-Louise MEYER, M. Luc GRECO, Mme Christinie COTRONIS, M. Alain FIORI, conseillers communautaires de MANE

M. Justin DE GONZAGUE, conseiller communautaire de MONTJUSTIN

M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER

M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE.

M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS

M. Sébastien TERRANOVA, M. Luc CANAVESE, Mme Virginie TILLI-BAUDINO, M. Jean-Yves HARRACA, Mme Amandine PETIT, conseillers communautaires de REILLANNE

Mme Muriel GARAU, conseiller communautaire de REVEST DES BROUSSES

M. Bernard GRANET, M. François BOURLIER, conseillers communautaires de REVEST DU BION.

M. Jacques BOUFFIER, M. Jean-Pierre BAGUR, Mme Stéphanie MAZAURIC, conseillers communautaires de SAINT MAIME

Mme Sylvie ROUZE, conseiller communautaire de ST MARTIN LES EAUX

M. Raymond ARMANET, Mme Magalie GRANIER, M. Roland LATIL, Mme Anne-Gaëlle LE FOLL, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Sébastien BARDOUIN, conseiller communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE

M. Christian BOYER, conseiller communautaire de SAUMANE

M. Thibault DALLAPORTA, M. Nicolas ROBERTO, conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE.

M. Philippe MULOT, conseiller communautaire de VACHERES

M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS.

Secrétaire de séance :

Mme Muriel GARAU

Objet : ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L 5211-2, L 5211-6, L 5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel des conseillers communautaires et désignation du secrétaire de séance, le président sortant, doyen d'âge, fait procéder à l'élection du Président.

Deux assesseurs sont nommés : M. Thibault DALLAPORTA et M. Pierre POURCIN.

Jacques DEPIEDS est candidat.

Le Vote à bulletins secret donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

n° 2026/16

Objet : ELECTION DU PRESIDENT (SUITE)

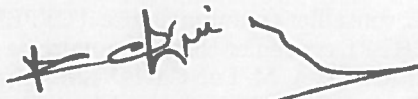
- | | |
|--|------------------|
| • Nombre de suffrage exprimés : | 37 |
| • Majorité absolue : | 22 |
| • Nombre de voix pour M. Jacques DEPIEDS : | 37 (trente-sept) |

Monsieur Jacques DEPIEDS est élu Président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2026

n° 2026/17

Nombre de membres :

- afférents au Conseil de Communauté : 42
- en exercice : 42
- qui ont pris part à la délibération : 42

Date de la convocation :

Le 30/03/2026

Date d'affichage :

Le 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE, conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Sylvain RICCI, Mme Mireille PELISSIER, M. Gille MARTIN, Mme Michelle MOREAU, conseillers communautaires de BANON
M. Jean-Marc FERRY, M. Patrick CAUCHOIS, Mme Camille CUPILLARD, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, conseiller communautaire de L'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Marie-Louise MEYER, M. Luc GRECO, Mme Christinie COTRONIS, M. Alain FIORI, conseillers communautaires de MANE
M. Justin DE GONZAGUE, conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE.
M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS
M. Sébastien TERRANOVA, M. Luc CANAVESE, Mme Virginie TILLI-BAUDINO, M. Jean-Yves HARRACA, Mme Amandine PETIT, conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, conseiller communautaire de REVEST DES BROUSSES
M. Bernard GRANET, M. François BOURLIER, conseillers communautaires de REVEST DU BION.
M. Jacques BOUFFIER, M. Jean-Pierre BAGUR, Mme Stéphanie MAZAURIC, conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Sylvie ROUZE, conseiller communautaire de ST MARTIN LES EAUX
M. Raymond ARMANET, Mme Magalie GRANIER, M. Roland LATIL, Mme Anne-Gaëlle LE FOLL, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Sébastien BARDOUIN, conseiller communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Christian BOYER, conseiller communautaire de SAUMANE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Nicolas ROBERTO, conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE.
M. Philippe MULOT, conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel GARAU

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5211-10

CONSIDERANT que le conseil de communauté détermine le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif du conseil.

CONSIDERANT qu'à la majorité des deux tiers, ce nombre peut être augmenté sans qu'il puisse excéder 30% de l'effectif du conseil.

Après en avoir délibéré,
A la majorité

FIXE le nombre de vice-présidents à dix.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 004-200071025-20260407-DELIB_2026_18-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2026

n° 2026/18

Nombre de membres :		Date de la convocation :	Le 30/03/2026
▪ afférents au Conseil de Communauté :	42	▪ Date d'affichage :	Le 30/03/2026
▪ en exercice :	42		
▪ qui ont pris part à la délibération :	42		

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE, conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Sylvain RICCI, Mme Mireille PELLISSIER, M. Gille MARTIN, Mme Michelle MOREAU, conseillers communautaires de BANON
M. Jean-Marc FERRY, M. Patrick CAUCHOIS, Mme Camille CUPILLARD, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Marie-Louise MEYER, M. Luc GRECO, Mme Christinie COTRONIS, M. Alain FIORI, conseillers communautaires de MANE
M. Justin DE GONZAGUE, conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE.
M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS
M. Sébastien TERRANOVA, M. Luc CANAVESE, Mme Virginie TILLI-BAUDINO, M. Jean-Yves HARRACA, Mme Amandine PETIT, conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, conseiller communautaire de REVEST DES BROUSSES
M. Bernard GRANET, M. François BOURLIER, conseillers communautaires de REVEST DU BION.
M. Jacques BOUFFIER, M. Jean-Pierre BAGUR, Mme Stéphanie MAZURIC, conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Sylvie ROUZE, conseiller communautaire de ST MARTIN LES EAUX
M. Raymond ARMANET, Mme Magalie GRANIER, M. Roland LATIL, Mme Anne-Gaëlle LE FOLL, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Sébastien BARDOUIN, conseiller communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Christian BOYER, conseiller communautaire de SAUMANE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Nicolas ROBERTO, conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE.
M. Philippe MULOT, conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel GARAU

Objet : ELECTION DE DIX VICE-PRESIDENTS

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur **Claude PELLISSIER** est candidate au poste de 1^{er} vice-président

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
▪ Nombre de suffrages exprimés :	36
▪ Majorité absolue :	22
▪ Nombre de voix pour Claude PELLISSIER :	36 (trente-six)

Monsieur Claude PELLISSIER est élu 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

n° 2026/18

Objet : ELECTION DE DIX VICE-PRESIDENTS (SUITE)

Monsieur **Thibault DALLAPORTA** est candidat au poste de 2^{ème} vice-président

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- | | |
|---|---------------------|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 42 |
| ▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| ▪ Nombre de suffrages exprimés : | 41 |
| ▪ Majorité absolue : | 22 |
| ▪ Nombre de voix pour Thibault DALLAPORTA : | 41 (Quarante et un) |

Monsieur Thibault DALLAPORTA est élu 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

Madame **Muriel GARAU** est candidate au poste de 3^{ème} vice-présidente.

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- | | |
|---|---------------------|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 42 |
| ▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 1 |
| ▪ Nombre de suffrages exprimés : | 41 |
| ▪ Majorité absolue : | 22 |
| ▪ Nombre de voix pour Muriel GARAU : | 41 (quarante et un) |

Madame Muriel GARAU est élue 3^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installée immédiatement

Monsieur **Sébastien TERRANOVA** est candidat au poste de 4^{ème} vice-président.

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 42 |
| ▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 6 |
| ▪ Nombre de suffrages exprimés : | 36 |
| ▪ Majorité absolue : | 22 |
| ▪ Nombre de voix pour Sébastien TERRANOVA : | 36 (trente-six) |

Monsieur Sébastien TERRANOVA est élu 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

Monsieur **Bernard GRANET** est candidat au poste de 5^{ème} vice-président

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 42 |
| ▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 3 |
| ▪ Nombre de suffrages exprimés : | 39 |
| ▪ Majorité absolue : | 22 |
| ▪ Nombre de voix pour Bernard GRANET : | 39 (trente-neuf) |

Monsieur Bernard GRANET est élu 5^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

Monsieur **Nicolas LAPAILLE** est candidat au poste de 6^{ème} vice-président.

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

- | | |
|---|---------------|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 42 |
| ▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 2 |
| ▪ Nombre de suffrages exprimés : | 40 |
| ▪ Majorité absolue : | 22 |
| ▪ Nombre de voix pour Nicolas LAPAILLE : | 40 (quarante) |

Monsieur Nicolas LAPAILLE est élu 6^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

n° 2026/18

Objet : ELECTION DE DIX VICE-PRESIDENTS (SUITE)Monsieur **Raymond ARMANET** est candidat au poste de 7^{ème} vice-président

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
▪ Nombre de suffrages exprimés :	38
▪ Majorité absolue :	22
▪ Nombre de voix pour Raymond ARMANET :	38 (trente-huit)

Monsieur Raymond ARMANET est élu 7^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatementMonsieur **Pierre POURCIN** est candidat au poste de 8^{ème} vice-président.

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
▪ Nombre de suffrages exprimés :	38
▪ Majorité absolue :	22
▪ Nombre de voix pour Pierre POURCIN :	38 (trente-huit)

Monsieur Pierre POURCIN est élu 8^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatementMadame **Sylvie ROUZE** est candidate au poste de 9^{ème} vice-présidente.

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	9
▪ Nombre de suffrages exprimés :	33
▪ Majorité absolue :	22
▪ Nombre de voix pour Sylvie ROUZE :	33 (trente-trois)

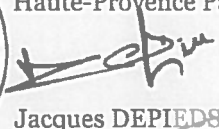
Madame Sylvie ROUZE est élue 9^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installée immédiatementMonsieur **Gérard BURCHERI** et Mme **Simonne CHAGNIARD** sont candidats au poste de 10^{ème} vice-président

Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	42
▪ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
▪ Nombre de suffrages exprimés :	36
▪ Majorité absolue :	22
▪ Nombre de voix pour Gérard BURCHERI :	26 (vingt-six)
▪ Nombre de voix pour Simonne CHAGNIARD :	10 (dix)

Monsieur Gérard BURCHERI est élu 10^{ème} vice-président de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon et installé immédiatement

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.

Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

 Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 004-200071025-20260407-DELIB_2026_19-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2026

n° 2026/19

Nombre de membres

• afférents au Conseil de Communauté : 42
• en exercice : 42
• qui ont pris part à la délibération : 42

Date de la convocation :

Le 30/03/2026

Date d'affichage :

Le 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE, conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES

M. Sylvain RICCI, Mme Mireille PELISSIER, M. Gille MARTIN, Mme Michelle MOREAU, conseillers communautaires de BANON

M. Jean-Marc FERRY, M. Patrick CAUCHOIS, Mme Camille CUPILLARD, conseillers communautaires de DAUPHIN

M. Claude PELLISSIER, conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON

M. Nicolas LAPAILLE, conseiller communautaire de L'HOSPITALET

M. Jacques DEPIEDS, Mme Marie-Louise MEYER, M. Luc GRECO, Mme Christinie COTRONIS, M. Alain FIORI, conseillers communautaires de MANE

M. Justin DE GONZAGUE, conseiller communautaire de MONTJUSTIN

M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER

M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE.

M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS

M. Sébastien TERRANOVA, M. Luc CANAVESE, Mme Virginie TILLI-BAUDINO, M. Jean-Yves HARRACA, Mme Amandine PETIT, conseillers communautaires de REILLANNE

Mme Muriel GARAU, conseiller communautaire de REVEST DES BROUSSES

M. Bernard GRANET, M. François BOURLIER, conseillers communautaires de REVEST DU BION.

M. Jacques BOUFFIER, M. Jean-Pierre BAGUR, Mme Stéphanie MAZAUURIC, conseillers communautaires de SAINT MAIME

Mme Sylvie ROUZE, conseiller communautaire de ST MARTIN LES EAUX

M. Raymond ARMANET, Mme Magalie GRANIER, M. Roland LATIL, Mme Anne-Gaëlle LE FOLL, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Sébastien BARDOUIN, conseiller communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE

M. Christian BOYER, conseiller communautaire de SAUMANE

M. Thibault DALLAPORTA, M. Nicolas ROBERTO, conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE.

M. Philippe MULOT, conseiller communautaire de VACHERES

M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel GARAU

Objet : DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il revient au conseil de communauté de définir l'étendue des délégations consenties.

Après en avoir délibéré

A la majorité avec 37 voix pour et 1 abstention.

DECIDE d'accorder au Président de la Communauté de commune pour la durée de son mandat afin de pallier l'urgence les délégations suivantes :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.

n° 2026/19

Objet : DELEGATION AU PRESIDENT

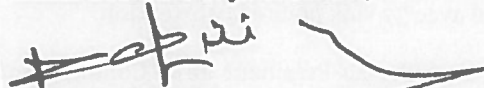
- 2) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3) Prendre toute décision concernant les « modifications de marché public » qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant du marché ;
- 4) Procéder, dans la limite fixée par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts, destinés au financement des investissements prévus par les budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change et passer, à cet effet, les actes nécessaires ;
- 5) Passer les contrats d'assurances, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- 7) Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 8) Réaliser les demandes de financements.
- 9) Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 10) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11) Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice, ou défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle.
- 12) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire ;
- 13) Régler les conséquences dommageables nécessaires au fonctionnement des services internes.
- 14) Autoriser la signature des conventions de prestations de services avec les communes qui le demande pour les prestations de services réalisés par les services de la Communauté de communes ;
- 15) Autoriser la signature des conventions de mise à disposition de personnel avec les communes et syndicats ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 004-200071025-20260407-DELIB_2026_20-DE

Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 7 avril 2026

n° 2026/20

Nombre de membres :

▪ afférents au Conseil de Communauté : 42
▪ en exercice : 42
▪ qui ont pris part à la délibération : 42

▪ Date de la convocation :

Le 30/03/2026

▪ Date d'affichage :

Le 30/03/2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni à Mane, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Jacques DEPIEDS.

PRÉSENTS :

M. Dimitri NICOLOPOULOS-SALLE, conseiller communautaire d'AUBENAS-LES-ALPES
M. Sylvain RICCI, Mme Mireille PELISSIER, M. Gille MARTIN, Mme Michelle MOREAU, conseillers communautaires de BANON
M. Jean-Marc FERRY, M. Patrick CAUCHOIS, Mme Camille CUPILLARD, conseillers communautaires de DAUPHIN
M. Claude PELLISSIER, conseiller communautaire de LA ROCHEGIRON
M. Nicolas LAPAILLE, conseiller communautaire de l'HOSPITALET
M. Jacques DEPIEDS, Mme Marie-Louise MEYER, M. Luc GRECO, Mme Christinie COTRONIS, M. Alain FIORI, conseillers communautaires de MANE
M. Justin DE GONZAGUE, conseiller communautaire de MONTJUSTIN
M. Serge MARTIN, conseiller communautaire de MONTSALIER
M. Philippe VIAL, conseiller communautaire d'OPPEDETTE.
M. Gérard BURCHERI, conseiller communautaire de REDORTIERS
M. Sébastien TERRANOVA, M. Luc CANAVESE, Mme Virginie TILLI-BAUDINO, M. Jean-Yves HARRACA, Mme Amandine PETIT, conseillers communautaires de REILLANNE
Mme Muriel GARAU, conseiller communautaire de REVEST DES BROUSSES
M. Bernard GRANET, M. François BOURLIER, conseillers communautaires de REVEST DU BION.
M. Jacques BOUFFIER, M. Jean-Pierre BAGUR, Mme Stéphanie MAZAURIC, conseillers communautaires de SAINT MAIME
Mme Sylvie ROUZE, conseiller communautaire de ST MARTIN LES EAUX
M. Raymond ARMANET, Mme Magalie GRANIER, M. Roland LATIL, Mme Anne-Gaëlle LE FOLL, conseillers communautaires de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
M. Sébastien BARDOUIN, conseiller communautaire de SAINTE CROIX A LAUZE
M. Christian BOYER, conseiller communautaire de SAUMANE
M. Thibault DALLAPORTA, M. Nicolas ROBERTO, conseillers communautaires de SIMIANE LA ROTONDE.
M. Philippe MULOT, conseiller communautaire de VACHERES
M. Pierre POURCIN, conseiller communautaire de VILLEMUS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel GARAU

Objet : INDEMINITES DE FONCTION

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'article L 5211-12 et R 5212-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DIT que l'indemnité du Président est plafonnée à 30% de l'indice brut terminal en vigueur ;

DIT que l'indemnité des vice-présidents est plafonnée à 40% de l'indemnité du président ;

DIT que les membres du bureau pourront bénéficier d'une indemnité en fonction de leur délégation dans le respect du montant de l'enveloppe réservé aux indemnités

n° 2026/20

Objet : INDEMINITES DE FONCTION

ADOPTÉ le tableau de répartition suivant :

Président	DEPIEDS Jacques	30,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{ère} Vice-Président	PELLISSIER Claude	12,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2 ^{ème} Vice-Président	DALLAPORTA Thibault	12,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} Vice-Présidente	GARAU Muriel	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} Vice-Président	TERRANOVA Sébastien	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5 ^{ème} Vice-Président	GRANET Bernard	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
6 ^{ème} Vice-Président	LAPAILLE Nicolas	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
7 ^{ème} Vice-Président	ARMANET Raymond	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
8 ^{ème} Vice-Président	POURCIN Pierre	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
9 ^{ème} Vice-Présidente	ROUZE Sylvie	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
10 ^{ème} Vice-Président	BURCHERI Gérard	6,00 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois, an que dessus.



Le Président de Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS